

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 8- Domaines de
compétences par thème

Sous-domaine : 8-3 Voirie

Objet : Convention de
transfert de maîtrise
d'ouvrage sur le domaine
public routier du département
de l'Aude en agglomération.

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :
09/01/2025

Date de publication de la
présente délibération :

21 JAN 2025

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 011-211102439-20250114-D202504-DE

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 14 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le quatorze du mois de janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Étaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusé : Mr PUGINIER Régis

Secrétaire de séance : Mme BIAU-PRADEL Gisèle

Vu l'article 131-2 du code de la voirie routière,
Vu l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Considérant les travaux de mise en sécurité de la RD218 aux abords de l'école communale,

Monsieur le Maire sollicite les membres présents de l'autoriser à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage sur le domaine public routier du département de l'Aude en agglomération. Le projet de convention est joint à la présente.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide :

. d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage sur le domaine public routier du département de l'Aude en agglomération annexée à la présente ;

. de charger Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints de toutes les formalités relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Ch. PRADEL



(Signature)

Signé par Christophe PRADEL, maire, le 20 janvier 2025